

CIRCULAIRE

AIDE, ACCOMPAGNEMENT

SOINS ET MAINTIEN A DOMICILE

Points sur les négociations de la branche abordé lors de la CCPNI

(Commission Consultative Professionnelle National d'Interprétation)
du 5.11.2020.

CIRCULAIRE

L'actualité liée à la pandémie de la covid 19.

Les difficultés dans les associations sont de plus en plus criantes. Les salariés sont épuisés après le premier confinement accentué par le manque de reconnaissance de leurs métiers. La non-revalorisation des salaires masqués par une prime dérisoire et inégalement répartie sur le territoire favorise l'hémorragie de démission dans notre branche.

La deuxième vague de cette crise sanitaire et sociale impacte les salariés encore plus fortement, avec des cas covid, et cas contacts de plus en plus nombreux.

En sachant que les bénéficiaires n'ont pas l'obligation de porter un masque lors des interventions des salariés, cela entraîne une dégradation des conditions de travail. Pour être protégé il est recommandé aux usagers de porter un masque lors des interventions. Il est impossible de l'imposer. Chaque réseau employeur doit informer leurs adhérents des possibilités d'influencer les personnes récalcitrantes, car cela est de la responsabilité des employeurs.

La situation financière de certaines associations va encore se dégrader, car les conseils départementaux ne prennent plus à leur charge les EPI (élément de protection individuelle).

Politique salariale.

L'avenant 44 a été agréé le 2.10.2020 et il est paru au Journal Officiel le 29.10.2020. Il est rétroactif à partir du 01.01.2020 pour les associations qui sont fédérées. **Donc la valeur du point passera de 5.38 euros à 5.50. La CGT n'est pas signataire, car cet avenant laisse les salariés en entrée de grille immergés onze années avant d'atteindre le SMIC.** On est toujours loin d'être à la hauteur des besoins en matière de rémunération.

Concernant l'avenant 43 (classification et rémunération) sur la nouvelle grille des évolutions de carrière, la CGT a pris la décision de consulter les syndiqués pour le mettre en débat afin de respecter ses règles de démocratie.

**Cette consultation a eu lieu du 23 Septembre au 16 Octobre 2020.
Sur 587, votants, 314 étaient pour (soit, plus de 60%) et 183 contre.**

POINT FAVORABLE A LA SIGNATURE DE L'AVENANT 43

Sur l'ancienne grille de salaires, il y avait peu de moyens d'agir sur la rémunération, maintenant avec la mise en place des ECR, nous disposons d'arguments plus efficaces et pérennes.

L'ECR, ancienneté sera calculé en pourcentage (la grille est calculée en points actuellement).

Un pourcentage plus avantageux pour les salariés au-delà de 20 ans de carrière sur la valorisation de l'ancienneté,

Une hausse globale des salaires située entre 15 et 20 % pour tous métiers confondus de la branche « aide à domicile » (20% en moyenne pour une auxiliaire de vie sociale ou une responsable de secteur, et 15 % envers un cadre ou un directeur).

Les ECR ponctuels sont déjà dans la convention collective de la branche et valorisé à l'euro constant sur la nouvelle grille de salaires,

Une grille d'évaluation pour les salariés tenant en compte les acquis d'expérience (auto-évaluation de leurs compétences), puis l'évaluation par l'encadrement. La création d'une commission paritaire de règlement des conflits dans ce cadre a été gagnée, ainsi que la création d'un guide paritaire pédagogique.

Une clarification des emplois du secteur de l'aide à domicile qui est liée aux actes effectués reprenant au mot près les définitions des métiers de l'ancienne grille.

Suite au résultat cette consultation faite auprès des syndiqués CGT du secteur de l'aide à domicile, de l'avis du collectif aide à domicile, de la validation au Bureau Fédéral (fait le 12 novembre 2020), et dans le respect des règles de vie, la CGT sera signataire de l'avenant 43. La CGT a toujours émis des réserves liées au fléchage du financement.

Signer cet avenant, ce n'était pas se résoudre à abandonner nos revendications CGT, au contraire c'était partir de ce socle minimalisme mais réel pour porter nos valeurs sur l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

La branche de l'aide à domicile a soumis au ministère pour agrément l'avenant 43 sur la classification et les rémunérations dans le cadre d'une revalorisation des salaires et des évolutions de carrière. Au final, ce sont 600 millions d'euros qui sont nécessaires pour la branche, bien loin des annonces du gouvernement.

Cependant un courrier du gouvernement en date du 17/11, nous indique que la commission nationale d'agrément réunie le 12/11 à donner un avis défavorable à l'avenant 43....

Il argumente le fait d'un Impact budgétaire onéreux difficilement soutenable financièrement.

Il renvoie sur l'ensemble des acteurs et départements en leur demandant un effort supplémentaire en expliquant un cout trop important.

Le gouvernement demande aux partenaires sociaux d'examiner une mise en œuvre progressive de cet avenant sur 2 années repoussant l'application fin du deuxième semestre 2021.

Pour La CGT, l'attitude du gouvernement est irresponsable et méprisante. C'était la juste reconnaissance d'un secteur essentiellement féminin.

Le gouvernement reste sourd à nos besoins préférant ces amis du CAC 40. Quand il s'agit de débloquer des milliards d'euros d'aide pour les entreprises, l'état est beaucoup plus réactif.

Révision du titre II portant sur la formation professionnelle.

Suite à la réforme de la formation professionnelle le titre II, de la convention collective a dû être revu notamment avec la création d'une nouvelle commission CPNGF (commission paritaire national de gestion des formations). D'autres modifications ont été apportées sur la fonction

tutorale, l'apprentissage,...

La CFDT annonce en séance être signataire et FO se prononce contre. La CGT estime ne pas pouvoir signer cet avenant en l'état. Nous avons toujours revendiqué les diplômes qualifiant plutôt qu'une multitude de titres qui favorise le glissement des taches. De plus, il nous paraît plus judicieux que dans ce genre d'instance les Organisations Syndicales soient représentées et prise en charge financièrement de manière équitable.

NTIC (Nouvelle Technologie de l'Informatique et de la Communication).

Nos métiers sont directement impactés pas la mise en place des téléphones portables faisant fonction de badgeuse ce qui occasionne des changements d'emploi du temps en permanence et impliquent une disponibilité de tout instant. Le droit à la déconnexion existe.... Depuis plusieurs mois, les partenaires sociaux consultent afin d'avoir tous les éléments nécessaires au débat.

Régime de prévoyance.

Le régime de prévoyance est déficitaire cela concerne l'invalidité, l'incapacité, le décès, le maintien de salaire. Pour la CGT ces postes ne sont pas des dépenses de confort mais des conséquences directes de nos mauvaises conditions de travail.

La CGT restera vigilante pour que les salariés n'est pas la double peine. C'est à dire des conditions de travail difficiles qui détériorent prématurément leur santé, et l'augmentation des cotisations du régime de prévoyance.

PLFSS 2021

Initialement, cet amendement n'était pas prévu dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2021. La ministre déléguée à l'autonomie « Brigitte Bourguignon » a obtenu de Jean Castex de pouvoir déposer un amendement qui prévoit que la Caisse Nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) versera chaque année une aide de 200 millions d'euros aux départements qui financent les professionnels de l'aide, de l'accompagnement, et des soins à domicile, afin de maintenir chez eux les personnes âgées et en situation de handicap.

Le dispositif entrera en vigueur au 1^{er} Avril 2021 et ses modalités de versement seront fixées par décret. Le montant pour l'année 2021 sera de 150 millions d'euros et de 200 millions les années suivantes.

Analyse CGT.

Cet engagement de l'État n'est pas à la hauteur pour la prise en considération de la situation critique du secteur de l'aide à domicile. Le gouvernement conscient de l'insuffisance de cette enveloppe de 200 millions d'euro par an, sollicite les départements pour doubler la mise. L'expérience de la prime covid avec le double financement, état et départements a favorisé les inégalités d'un territoire à l'autre, d'un salarié à l'autre, nous démontrant son inefficacité.

De nombreux salariés de l'aide à domicile sont considérés comme des travailleurs pauvres (la moyenne du salaire étant de 900 €).

Faute de reconnaissance salariale, les aides à domicile préféreront se reconverter et on assistera à une véritable hémorragie dans le secteur de l'aide à domicile. Ce point de rupture est aujourd'hui atteint avec des désaffections de plus en plus nombreuses de salariés allant vers des reconversions professionnelles pour quitter le secteur de l'aide à domicile attirés par de meilleures rémunérations.

Il est maintenant urgent de mettre en place un financement pérenne qui garantisse l'équité territoriale revalorisant des métiers de l'aide à domicile (infirmier, TISF, auxiliaire de vie, aide-soignant) et répondant aux besoins des usagers.

Les négociations avec les départements et les partenaires sociaux doivent être finalisées d'ici avril 2021. Le sujet devrait aussi s'inscrire dans le cadre du "Laroque de l'autonomie", visant à préparer la loi grand âge.

La crise sanitaire a mis sur le devant de la scène les métiers de l'aide, de l'accompagnement et des soins à domicile. Et pourtant une nouvelle fois le constat est fait !

« L'État n'est pas au rendez-vous »

Il y a urgence que nos métiers soient reconnus à leur juste valeur, car précarisés et essentiellement féminins avec de nombreux temps partiel.

Le gouvernement se comporte en irresponsable, avec comme message fort « le mépris des métiers de la branche de l'aide à domicile.

La CGT se battra pour revendiquer et contraindre ce gouvernement à débloquer ce qui est nécessaire à l'augmentation des salaires de la branche. Il nous faut pouvoir répondre au service des plus fragiles d'entre nous.

Alors, il est temps d'agir contre ce gouvernement et de passer à l'action.

On en a assez de cette indifférence....

Il nous faut débattre très largement avec nos syndiqués et les salariés de la nécessité de mettre en place un rapport de force débouchant sur un grand mouvement d'action et de grève pour faire pression sur le gouvernement.

